

# La dette publique frôle les 2 400 milliards

En 2020, la France va lever pour se refinancer sur les marchés un montant record de 205 milliards d'euros.

ANNE DE GUIGNÉ @adeguigne

**CONJONCTURE** Depuis deux ans, la dette publique se maintient juste en dessous du niveau du PIB de la France. Au deuxième trimestre, elle a ainsi atteint 2 375 milliards d'euros, en augmentation de 16 milliards sur trois mois, mais stable à 99,5 % du PIB. Sur un an, la dette progresse de 0,6 point. Bercy table toutefois sur une légère décline d'ici la fin d'année, un mouvement logique car l'essentiel des émissions de dette est toujours concentré en début d'année. Selon les chiffres du projet de loi de finances, présenté ce vendredi en conseil des ministres par le duo Darmanin-Le Maire, la dette atteindra 98,8 % à la fin de l'année, puis 98,7 % fin 2020.

La France se distingue en Europe par son incapacité à faire fondre sa montagne d'endettement. Au premier trimestre, la dette moyenne des pays de l'Union européenne atteignait 80,7 % du PIB et celle des pays de la zone euro 85,9 %. Plus ennuyeux pour l'Hexagone, l'écart ne cesse de se creuser car la majorité de nos voisins assainit ses comptes depuis cinq ans. Ainsi entre les premiers trimestres 2018 et 2019, l'endettement public a diminué de 0,9 point dans l'UE et 1,2 dans la zone euro, contre une augmentation de 0,2 point en France.

## Financer les baisses d'impôt par le crédit

« On réduit légèrement la part de la dette dans la richesse nationale, objecte Bruno Le Maire, en référence aux prévisions pour 2020. L'objectif de réduction de la dette publique est maintenu, mais, compte tenu du contexte international et des taux négatifs, on se donne un peu plus de temps ». Au quotidien, la difficulté essentielle pour un État surendetté comme la France est de payer les intérêts, la charge de la dette qui vient grever les autres budgets de



Gérald Darmanin et Bruno Le Maire, jeudi, au ministère des Finances, à Paris, lors de la présentation du nouveau projet de loi de finances 2020.

FRANÇOIS BOUCHON / LE FIGARO.

la nation. Le stock de dette - du moins tant que les investisseurs internationaux gardent confiance dans le pays - est de son côté perpétuellement roulé, c'est-à-dire refinancé par de nouvelles émissions au fil des ans.

La baisse des taux d'intérêt représente donc une excellente nouvelle pour le gouvernement qui peut financer ses projets et son train de vie de moins en moins cher. Pour l'heure, l'État se refinance à

moyen et long terme à 0,17 %, contre 0,53 % en 2018 et 0,65 % en 2017. Dans ces conditions, Bercy est peu incité à infliger au pays une sévère cure d'amaigrissement. Il est d'ailleurs évidemment de bonne politique de s'endetter très peu cher pour investir sur des projets de bonne rentabilité. Le choix de l'exécutif français de financer des baisses de l'impôt par de l'endettement, à un prix si modique fut-il, est donc au contraire potentielle-

ment explosif, en cas de remontée rapide des taux.

En 2020, le gouvernement poursuivra d'ailleurs sur cette lancée. Les besoins de financement de l'État sont attendus autour de 230 milliards d'euros, dont 136 milliards dédiés à l'amortissement d'anciennes dettes et 93 milliards au déficit de l'État, selon l'Agence France Trésor (AFT), la direction du Trésor à Bercy chargée de lever des fonds sur les marchés et de veiller sur la

# 99,5%

du PIB

Taux de dette publique à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre 2019

trésorerie de l'État. Pour répondre à ces besoins croissants, l'AFT prévoit donc de lever sur les marchés, à moyen et long terme, 205 milliards d'euros en 2020. Un nouveau plus haut historique.

Selon les prévisions du projet de budget, la charge de l'État atteindra 38,6 milliards d'euros en 2020 dont 29,5 milliards seulement seront comptabilisés au sens du traité de Maastricht. Ces 9 milliards d'écart, soit environ 0,4 % du PIB, semblent tomber à pic pour éviter à la France de franchir le mur des 100 % de dette. Mais pas de quoi crier au complot ou à l'artifice comptable. « L'écart entre la charge de la dette mesurée en comptabilité budgétaire et en comptabilité maastrichtienne s'accroît en raison de l'augmentation du stock de primes à l'émission, qui sont étalées tout au long de la durée de vie du titre en comptabilité maastrichtienne, justifie Anthony Requin, le directeur de l'AFT. Ce phénomène s'observe classiquement en période de baisse de taux. » ■

## Pourquoi les finances publiques ne sont plus une priorité



DÉCRYPTAGE  
Marie Visot

@MarieVisot

Les finances publiques, Emmanuel Macron n'en parle plus, ou presque. Même Édouard Philippe, que

l'on dit plus rigoureux sur le sujet, semble avoir d'autres préoccupations. Alors que le projet de loi de Finances a été présenté ce vendredi en Conseil des ministres, cela fait des semaines que l'exécutif est silencieux sur le sujet. À Bercy, seulement, on tente à demi-mot de faire passer un message de sérieux. Et encore... Gérald Darmanin, le ministre en charge du dossier, est on ne peut plus clair : « Nous avons préféré baisser les impôts plus vite que le déficit. C'est vrai que nous avons dit que nous le baisserions plus vite mais nous conduisons notre politique avec les réalités, pas avec de la comptabilité », disait-il il y a quelques jours.

Cela s'explique. D'abord, par la « réalité » dont parle le locataire de Bercy. Après le mouvement des « gilets jaunes », le gouvernement n'a évidemment aucune envie de recommencer à parler d'efforts à faire ou d'économies à réaliser. Il

crainait que la moindre étincelle ne relance un mouvement de protestation sociale, comme le pays en a connu fin 2018. L'ampleur que va prendre cet hiver la contestation contre la réforme des retraites - qu'Édouard Philippe veut faire voter avant l'été 2020 - sera, à cet égard, un test. Mais pour l'instant, l'exécutif capitalise sur l'annonce fin avril du chef de l'État d'une baisse de l'impôt sur le revenu de 5 milliards d'euros en 2020.

### Argent pas cher

Ce désintérêt relatif pour les finances publiques s'explique aussi parce que la France, sans faire d'efforts démesurés sur les économies, est repassée sous la barre symbolique des 3 % de déficit en 2017. Elle est même sortie de la procédure pour déficit excessif qu'avait lancée Bruxelles à son endroit. Et n'apparaît plus comme l'élève du fond de la classe européenne. Dès

lors, plus besoin de donner des gages permanents dans les discours à nos partenaires.

La troisième raison qui l'incite à ne plus parler de finances publiques tient à l'état actuel des taux d'intérêt. La France n'a jamais financé sa dette si peu chère. En d'autres termes, l'argent ne coûte plus rien et c'est le moment d'emprunter, quitte à ce que le taux d'endettement recule moins vite que prévu.

Bercy assume d'ailleurs de ne pas améliorer structurellement le déficit : compte tenu de la transformation cette année du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) en baisse de cotisation, qui l'alourdit temporairement de 0,8 point de PIB, le déficit doit atteindre 3,1 % fin 2019. En 2020, passé cet effet, il sera affiché à 2,2 %. Le véritable effort n'est donc que de 0,1 point. C'est infime, et cela ne dérange personne. ■

## Le verrou de Bercy validé par les Sages

Le Conseil constitutionnel a validé vendredi l'assouplissement du « verrou de Bercy », le monopole exercé par l'administration sur les décisions de poursuite judiciaire en cas de fraude fiscale. Ce desserrage permet aujourd'hui au parquet de poursuivre les grands fraudeurs. Les Sages

estiment que la loi contre la fraude fiscale approuvée il y a un an n'établit pas de « discrimination injustifiée ». Le Conseil d'État avait été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) à la suite d'un recours déposé par l'Afep (représentant des grandes entreprises françaises).

L'Afep reprochait à la loi d'instaurer des différences de traitement entre contribuables en obligeant l'administration à informer le parquet de toute fraude d'un montant supérieur à 100 000 euros. Auparavant, le dépôt d'une plainte permettant des poursuites était laissé à la seule discrétion du fisc. G. G.